

Théorie et pratique de l'assurance collective au Québec

4e édition complète
revue et augmentée à
564 pages

Ce manuel de est essentiel aux conseillers en assurance collective certifiés par l'Autorité des marchés financiers, aux gestionnaires en milieu de travail et aux employés administratifs agissant pour le compte d'un assureur ou d'un cabinet.

Cette nouvelle édition est le fruit d'une révision de l'ensemble de la matière traitée par la collection Le Guide évolutif à ce jour et a été réalisée avec la participation de plusieurs spécialistes, conseillers, actuaires, avocats et agents d'information des différents ministères et organismes gouvernementaux ayant participé à la révision du chapitre 2 portant sur les régimes publics d'assurance collective.

La 4e édition complète de la collection Le Guide évolutif est au cœur du nouveau Programme d'audit de compétence en assurance collective, un programme de formation dont vous trouverez tous les détails en consultant le site suivant :

www.mfconseil.qc.ca

La Chambre de la sécurité financière reconnaît cette formation aux fins de l'obtention de 30 unités de formation continue (UFC) jusqu'au 30 novembre 2009.

30 UFC

Nouvelle directive de l'AMF[1] (mai 2007)

relativement au Système de rapport de plaintes (SRP) à l'égard des représentants autonomes et des cabinets comportant un seul représentant – toutes les disciplines

Bulletin de mise à jour – Collection Le Guide évolutif

Les assureurs, sociétés de fiducie et coopératives de services financiers, les courtiers et conseillers en valeurs mobilières, les cabinets, sociétés autonomes et représentants autonomes doivent rapporter leurs plaintes aux responsables de la réglementation deux fois par année :

- au plus tard, le 30 juillet pour les données collectées entre le 1er janvier et le 30 juin; et
- au plus tard, le 30 janvier pour les données collectées entre le 1er juillet et le 31 décembre.

Les plaintes peuvent être rapportées à l'Autorité directement dans Internet à l'adresse www.srp-crs.ca, en fournissant les renseignements requis. Ce système de rapport de plaintes a été mis en place par l'AMF conjointement avec la Commission des services financiers de l'Ontario afin d'alléger le fardeau administratif des personnes et organismes assujettis.

Or, l'expérience vécue jusqu'à ce jour permet à l'AMF de constater que plusieurs représentants autonomes et cabinets comportant un seul représentant ne reçoivent aucune plainte. Dans une volonté d'allègement administratif et réglementaire, les représentants autonomes ou les cabinets comportant un seul représentant ne seront plus tenus de produire une déclaration en **cas d'absence de plaintes** à compter de la période de référence **du 1er janvier au 30 juin 2007**. Ces représentants ou cabinets n'ont donc pas à faire une déclaration au SRP au cours du mois de juillet 2007 pour cette période de référence.

Dans le cas contraire, ils doivent le faire tout en respectant les obligations relatives au traitement des plaintes prévues aux articles 103 à 103.2 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers.

Pour plus d'information, consultez la ***Directive d'application à l'égard des représentants autonomes et des cabinets comportant un seul représentant*** disponible sur le site de l'AMF à l'adresse suivante :

http://www.lautorite.qc.ca/userfiles/File/reglementation/distribution-produits-services-financiers/Directives-distribution/Directive-rep-autonome-SRP.pdf

[1] Source : http://www.lautorite.qc.ca/clientele/intervenant-secteur-financier/obligations-formalites-administratives/traitements-plaintes.fr.html

L'audit de compétence en assurance collective : 90 $ pour 30 UFC et tous les manuels sont fournis!

L'audit de compétence en assurance collective est destiné aux 5 500 conseillers certifiés par l'Autorité des marchés financiers et aux personnes sans permis qui travaillent de près ou de loin avec les conseillers, c'est-à-dire les gestionnaires en milieu de travail et les employés administratifs agissant pour le compte d'un assureur ou d'un cabinet. Visitez **www.mfconseil.qc.ca** et découvrez comment il vous est possible de recevoir gratuitement cette prochaine édition spéciale du Guide évolutif intitulée ***Les nouvelles tendances dans la pratique de l'assurance collective au Québec***. Dans le cadre de l'audit de compétence en assurance collective, cette édition spéciale est associée à une formation à distance admissible à 6 UFC en conformité.



L'audit de compétence en assurance collective est réalisé par MF Conseil avec l'appui des commanditaires suivants : Amgen Canada Inc., Croix Bleue Medavie, Eli Lilly Canada inc., Great West, Groupe Renaud et associés inc., Industrielle Alliance Pacifique, Janssen-Ortho, Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada Rx&D, Les conseillers en avantages sociaux SAGE, Manuvie, Merck Frosst Canada, Pfizer Canada Inc., PremierPas, Sanofi-aventis Canada inc.